CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC

Lundi 25 novembre 2019

Présents : Anne – Carine – Jean-Paul – Emmanuel – Claire – Séverine (DP) – Jérôme – Hervé – Sylvie – Marie-Anne – Régine - Madeleine

Excusés : Maryse pourvoir à Sylvie, Julie Houdant, Philippe Parrau

Absents : Nathalie Brévia, Liliane Gardelin, Stéphanie Lochis, Arnaud Marey

1 Validation du CA du 7 octobre

Adopté à l'unanimité

2 Présentation du probable 2019

Une fin d'année équilibrée : + 5300€

Enfance : on passe d'un budget de -8300 à un résultat de -4900€ (PSO : +4000€)

Jeunesse : au final + 5700€ (+ 2100€ de recettes des familles) – PSO : +1400€, dépenses maîtrisées.

Activités : bénéficiaires d'un budget de 10600€, final à 11500€

Culturel : budget : -2700 au final : 4000€ (subvention du département et recettes gala du Grand Angle : 2500€)

On fera une nouvelle demande pour le Grand Angle pour l'année 2021.

Budget général : budget -2900 au final : -3800€

Le suivi par trimestre n'a pu être fait qu'en septembre, l'an prochain, on fera un suivi par trimestre dès le 1er.

En conclusion :

- un budget équilibré (la ville a accepté la mise à disposition de personnel d'animation contre la formation du personnel municipal par la directrice du CLSH)
- des produits stables : des reprises de provisions qui ont été utilisées pour permettre la fête de la rentrée.
- 2020 : provision alimentée en 2019 pour le culturel, ce qui permettra le projet de la passerelle (3000€)
- Les dépenses 2020 : pas de location du Grand Angle, les honoraires comptables sont en baisse (suppression du cabinet Auditea), le commissaire aux comptes ne facture pas davantage.
- Provisions pour les aléas sociaux : 4500 réalisés en 2019 (départ à la retraite, grosse prime)
- 2020 : Charges du personnel : + 10000€, remplacement futur congé maternité prévu pour 6 mois
- Les vérifications des différents taux de charges ont montré qu'il fallait régulariser ceux des CEE. Cela va faire baisser le montant net du salaire. Proposition est faite d'augmenter plus que le réajustement du net car ce sont des emplois précaires et parce que cela peut permettre d'attirer plus d'animateurs. Le CA est d'accord sur le principe surtout si la proposition de budget 2020 reste équilibré.
- 2020 : le budget du poste Subvention de la ville de rives tient compte de la mise à disposition d'un agent pour le Centre de loisirs.

3 Questions diverses

a) Interrogation pour les enfants des commerçants qui pourraient être considérés comme rivois pour les inscriptions au CLSH ? A envisager peut-être s'il y a un partenariat commerçants/MJC… Dans tous les cas en cohérence avec la politique d'avantages aux salariés. Sur ce point les délégués du personnel se sont emparés de la question et feront une proposition à valider par le CA.

b) Règlement intérieur du centre de loisirs :

- l’accueil loisirs doit évoluer avec le nouveau partenaire, Cécillon qui a des conditions plus strictes. L’annulation se fera jusqu’au jeudi soir au lieu du vendredi midi.

- Pour les petites vacances : inscriptions ouvertes au moins 10 jours avant. La modification du règlement intérieur précisera « La date d’ouverture des inscriptions sera communiquée 3 semaines avant sur le site internet et par mail »